Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 mars 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	22	5	2	3

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
27	0	0	

Membres présents :
BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :
GRANDAUD Gilbert suppléant de POURCHET Pierre.

Membres ayant donné pouvoir :
CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, CHAUVERGUE Laurence donne pouvoir à BAUDEMONT Dominique, SIMON Isabel donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, SUDRON Frédéric donne pouvoir à SIMON Philippe, VERNGE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :
DOLLEY Alain, PERIGAUD Chantal.

Absents : CAMBOU Stéphane, MUZETTE Thierry. ROGER Edouard

Secrétaire de séance : GLANGEAUD Delphine.

INDEMNITES DE FONCTION

Délibération n° 37 – 2017 : Indemnités de fonction des élus locaux

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité – articles 81 et 99 (JORF du 28 février 2002) ;

Vu le décret n°2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (JORF du 26 mai 2016) ;

Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation (JORF du 27 janvier 2017) EFFET : 1er février 2017 ;

Considérant que ce décret porte l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022 au 1er janvier 2017 ;

Monsieur le Président informe élus communautaires que la délibération prise le 17 avril 2014 et instituant les indemnités de fonction aux élus de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière fait expressément référence à l'indice brut 1015, il convient de prendre une nouvelle délibération visant uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE FIXER le montant des indemnités, avec effet au 1er janvier 2017, pour l'exercice effectif des fonctions de Président au taux de 20,62 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- DE FIXER le montant des indemnités, avec effet au 1er janvier 2017, pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-Président au taux de 8,25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 3 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8 rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le - 7 AVR. 2017

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :